

S'initier à la pratique du contentieux des déchets

Code
44459

Durée
1 jour / 7 heures

Tarif Inter*
1060 € HT

*Repas inclus (en présentiel)

PROCHAINES SESSIONS

- **PARIS :**
17 mai. 2024
- **PARIS :**
17 Sep. 2024
- **PARIS :**
3 déc. 2024

[Voir toutes les sessions](#)

PUBLIC

Avocats non-spécialistes – Juristes non-spécialistes – Agents des collectivités territoriales

PRÉ-REQUIS

Connaître les bases du droit des déchets ou avoir suivi la formation :

[Droit des déchets pour juristes \(niveau 1\)](#) (44440)

NIVEAU D'EXPERTISE

Perfectionnement

LES POINTS FORTS

Toute l'expertise d'un avocat spécialiste du droit de l'environnement

Nombreux retours d'expériences et échanges de bonnes pratiques

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

L'évaluation des compétences

Objectifs pédagogiques

- Analyser les contentieux administratifs du droit des déchets pour préparer les actions à mener
- Expliquer les principales infractions prévues en matière de déchets et les peines encourues
- Comparer les contentieux des déchets issus de la réglementation ICPE, de celle des sites et sols pollués et des autres réglementations

Programme de la formation

Le contentieux administratif du droit des déchets

- Les principales obligations imposées aux acteurs du droit des déchets
- Les autorités administratives- (ministère, ADEME, OCLAESP, douanes...) : prérogatives et responsabilité
- Les sanctions administratives
- Le contentieux administratif de fond
- Le contentieux administratif de référé
- Cas pratique sur les autorités administratives susceptibles d'intervenir à la suite d'une méconnaissance de la réglementation administrative du droit des déchets

Le contentieux des déchets issu de réglementations non environnementales

- Le droit pénal
- Le droit de l'urbanisme
- Le droit de la santé publique
- Le droit civil

Le contentieux pénal du droit des déchets

- Les principales infractions prévues par le droit des déchets
- Les personnes responsables
- Les peines encourues
- Les décisions rendues par les juridictions pénales
- Focus : étude d'une décision jurisprudentielle rendue sur une infraction pénale du droit des déchets

Le contentieux des déchets issu de réglementations environnementales connexes

- Le droit des installations classées
- L'articulation du droit des déchets avec le droit des ICPE, la méconnaissance des obligations ICPE portant sur des déchets
- Le droit des sites et sols pollués
 - la place de la notion de déchets dans le droit des sites et sols pollués
 - le statut des terres excavées

- sera réalisée tout au long de la
- formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
 - Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
 - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service
 - ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
 - Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

- La police administrative des dommages causés à l'environnement par l'activité d'un exploitant
- Partage d'expériences ou de questionnements des participants sur la mise en œuvre de ces réglementations

Parmi nos formateurs



Isabelle Piquemal

Avocate au Barreau de Paris, elle intervient en droit de l'environnement et de l'urbanisme auprès d'entreprises et de personnes publiques. Elle conseille ses clients dans la conduite de leurs projets ou les représente au contentieux, devant les juridictions administratives et pénales.